

Inheritance blocked on account her husband was a Jew.
Application of economic aryanisation policy under
Vichy.

Type : Archives, Correspondance officielle

Langue(s) : français

Titre(s) : Note du 24/11/1942 du service contentieux
de

l'Aryanisation économique à la section IX,
concernant la succession
de Jean Gaulier

Date : 1942

Description matérielle : 1 p., Inscription

Fonds : Fonds CGQJ

Notes :

[ill] Inscription "Mr Lecourt"

[résumé] Compte tenu que l'une des héritières de
Jean Gaulier est mariée à Ephraïm Ascoli, sous le
régime de la communauté légale, tous les biens qui
reviennent à Madame Ascoli seront bloqués, parce que
considérés sous l'influence prépondérante du mari
juif. De plus, la nomination d'un administrateur
provisoire sera jugée nécessaire pour assurer la
régularité de tout partage destiné à faire cesser
l'indivision entre Madame Ascoli et ses co-héritiers

Indexation :

[lieu] FRANCE

[sujet] ARYANISATION ECONOMIQUE; C.G.Q.J.;

MARIAGE MIXTE;

SUCCESSION

[personne] Jean Gaulier; Ephraïm Ascoli; Estelle
Yvonne Ascoli

Cote : CXVIII-46a

Mention obligatoire : C.D.J.C.

This from "Memorial de la Shoah" website.